



OBSERVATIONS DE M. NECKER,

Sur le Rapport fait au nom du Comité des Finances, à la Séance de l'Aſſemblée Nationale du 12 Mars.

« LE Rapport dit que c'eſt tout au plus à trente millions qu'on peut évaluer le déficit qui exiſtera cette année ſur la perception des droits. »

Le déficit ſur le recouvrement de la Gabelle, à en juger par le produit des trois derniers mois dont on a le compte, devoit ſe monter à plus de quatre millions par mois, ce qui fait pour dix mois, ...	40,000,000[tt]
La perte ſur le produit des ventes de tabac, huit cent mille livres par mois, environ. .	8,000,000.
La perte ſur les entrées de Paris, ſept cent mille livres par mois	7,000,000.
La perte ſur le produit des Aides, pour dix mois	6,000,000.
Perte du droit de franc-fief, Dépériſſement preſque total des Revenus caſuels & des droits de Marc d'or & autres diminutions ſur les différens droits perçus par l'adminiſtration des Domaines, le tout pour dix mois	5,000,000.
Perte du revenu provenant de la Régie des poudres, pour dix mois	600,000.
Idem des Monnoies	400,000.
	67,000,000.

A

De l'autre part. . . .	67,000,000#
Perte ſur le produit de la Loterie Royale dont les miſes ſont diminuées d'un tiers, comparativement à l'année 1788.	4,000,000.
TOTAL.	71,000,000#

Indépendamment d'une petite diminution ſur le produit des Traites que je ne puis citer avec préciſion, parce que cette comptabilité dure beaucoup plus de temps que les autres.

J'en appelle ſur l'exactitude de tous ces réſultats, aux Fermiers & Régiſſeurs des différens droits que j'ai indiqués.

Cependant le Rapporteur du Mémoire, en ſe livrant uniquement aux eſpérances qu'on peut concevoir de l'établiſſement des Aſſemblées de Département, réduit à trente millions ce même déficit. Je l'avois évalué dans mon Mémoire, à ſoixante millions, mais avec une grande crainte, ajoutois-je, qu'il ne s'élevât plus haut. . . . . .

Je déſire trop que des diſpoſitions nouvelles améliorent la ſituation des choſes, je déſire trop qu'on y ait confiance pour combattre aucune eſpérance; mais tout remplacement exige du temps pour ſon exécution réelle, & l'on doit obſerver que le calcul dont il eſt ici queſtion, concerne uniquement les dix derniers mois de l'année.

Je ferai remarquer, par exemple, que les quarante millions de nouvel impôt ſur les grandes Gabelles, ne diminueront guère le déficit de l'année, puiſqu'ils ſeront payables en grande partie au marc la livre des impoſitions directes de 1790, dont il n'y aura que ſept douzièmes de payés dans cette année. Ainſi, à partir de ce calcul & en ſuppoſant que

l'impoſition additionnelle en remplacement de la Gabelle, n'eſſuie aucun retard particulier, on ne recevroit dans le cours de cette année, que deux ou trois millions au-deſſus des vingt millions qu'auroit produits la Gabelle dans ſon état de dépériſſement actuel.

A la vérité, le débit que fera la Ferme générale de ſes ſels en magaſin produira pendant neuf mois, à commencer du premier avril prochain, peut-être ſix à ſept millions, déduction faite de tous les frais actuels qui ne pourront être diminués que par degrés; mais d'un autre côté, l'augmentation ſur les impôts directs ne permettra pas de rapprocher facilement le terme de leur payement, en ſorte que la reſſource de quinze millions que j'avois indiquée pouvoir réſulter de cette diſpoſition, & qui a été approuvée dans le Rapport du Comité des finances, devient très-problématique.

« Le Rapporteur du Comité des finances a dit qu'il s'en faut de dix millions que l'Emprunt de quatre-vingts millions ſoit rempli, & il ne doute pas qu'il ne le ſoit dans le courant de l'année. »

Il s'en faut de trente-trois millions que cet Emprunt ne ſoit rempli, & depuis quelque temps on n'y porte preſque plus rien. Il eſt donc impoſſible de s'en rapporter à la ſimple conjecture dont je viens de faire mention, conjecture qui n'eſt appuyée d'aucune raiſon propre à nous éclairer.

« Le Rapporteur, en parlant de cet Emprunt, dit qu'il étoit pour l'emprunteur de ſix & demi pour cent. »

Cet Emprunt n'étoit qu'à cinq pour cent pour l'emprunteur ; on recevoit bien moitié en Effets suspendus, mais l'intérêt affecté à ces Effets, devoit être aussi de cinq pour cent.

C'étoit pour le prêteur que l'Emprunt valoit davantage, à cause du bénéfice qu'il pouvoit se procurer en achetant au-dessous du pair les Effets admis en payement pour moitié.

POUR former le tableau de finance relatif à l'année 1790, j'avois fait d'abord l'énumération des besoins, & immédiatement ensuite j'avois placé en contre-position, & les ressources certaines, & celles sur lesquelles l'Assemblée Nationale avoit à délibérer.

Le résultat de la première énumération étoit de deux cent quatre-vingt-quatorze millions, & la seconde étoit de deux cent quatre-vingt-douze.

Le Rapporteur déduit de la première énumération de deux cent quatre-vingt-quatorze millions, tout ce qu'il adopte de la seconde, & le reliquat qui se trouve alors de cent trente-deux millions (sauf les erreurs que j'indiquerai); il le met, dans le cours de son rapport, en opposition continuelle avec la somme de deux cent quatre-vingt-quatorze millions, en sorte que plusieurs personnes ont cru & ont pu croire qu'il y avoit dans mes calculs une exagération de besoins proportionnée à la différence existante entre ces deux sommes ; mais par cette manière de présenter les choses, il n'est aucun compte en actif & en passif qui ne parût fautif. Un tel compte en effet est composé de deux colonnes l'une vis-à-vis de l'autre, ou l'une sous l'autre. La colonne du passif présente, je suppose, cent mille francs de dettes ;

la colonne de l'actif présente cent mille francs de moyens.

Cependant on peut faire le même compte d'une autre manière, & déduire des cent mille francs composant le passif, cinquante mille francs pris entre les ressources non contestables qui composent l'actif, & alors le passif ne seroit plus que de cinquante mille francs.

C'est à peu-près ce qu'a fait le Rapporteur du Mémoire, & les personnes qui examinent les affaires superficiellement, ont pu facilement être induites en erreur. Il suffit souvent d'un simple déplacement en fait de calculs de finance, pour dérouter absolument l'attention.

Au reste, je dois faire observer que lorsque le Rapport réduit à cent trente-deux millions les besoins de l'année, c'est en supposant que le déficit sur les impôts dans le cours des dix derniers mois 1790, n'excédera pas trente millions, ce qui ne sera point, ainsi que je l'ai montré; c'est en supposant que, dans le même intervalle, l'Emprunt de quatre-vingts millions se remplira, ce qui n'est aucunement vraisemblable; c'est en supposant un rapprochement de quinze millions dans le payement des impôts directs, rapprochement devenu dans ce moment extrêmement difficile.

« Le Rapporteur dit que pour procurer cinquante millions de soulagement au Trésor public sur le payement des rentes de l'Hôtel-de-ville, par les moyens que j'ai indiqués, il faudroit créer cent cinquante millions de contrats. »

On n'a pas fait attention que ce soulagement de cinquante millions ne devoit pas être le simple résultat de ce mode de payement; c'est-à-dire, de la faculté laissée au Trésor

public de payer à l'amiable deux ſemeſtres au lieu d'un, trois quarts en Effets portant cinq pour cent d'intérêt, & un quart en argent; j'invitois ſeulement à deſtiner pour cette opération le reſte de l'Emprunt de quatre-vingts millions, objet de trente-trois millions, & le reſte de l'Emprunt de Languedoc, objet de dix millions. Le ſoulagement pour le Tréſor public devoit provenir encore du bénéfice que procure la meſure fixée depuis long-temps pour les fonds deſtinés au payement des rentes; & en effet, l'article étoit exprimé dans ces termes :

« *En différant encore d'accroître le fonds deſtiné aux rentes,* » & en payant à l'amiable deux ſemeſtres à la fois ſur » divers objets, ainſi qu'on l'a indiqué . . . . 50 millions. »

J'AVOIS dit que l'Adminiſtration des finances, en prolongeant juſqu'à l'année prochaine, ou en payant en Effets à cette échéance toute la partie des dépenſes ordinaires & extraordinaires qui ſeroient ſuſceptibles de cette facilité, ſe procureroit un ſoulagement de trente millions.

Le Rapporteur du Comité des finances interdit ce moyen comme une anticipation; mais on n'a jamais donné le nom d'anticipation à de telles diſpoſitions. C'eſt ſimplement éloigner, à la charge d'un intérêt à cinq pour cent, & quelquefois ſans intérêt, l'époque des payemens ſuſceptibles d'un tel délai. Et quelle Adminiſtration ne chercheroit à le faire, quand on ſe trouve dans un temps de pénurie, & qu'on eſpère avec fondement plus de crédit & de facilités l'année ſuivante!

J'AVOIS évalué à trente millions pour le cours de cette année, le ſecours extraordinaire qui pourroit réſulter de la

Contribution patriotique, y compris ce qui a été porté en dons de ce genre à l'Assemblée Nationale ; objet que je croyois être d'environ un million en effectif.

Le Rapporteur du Comité en évaluant beaucoup plus haut cet article, ne fait pas attention que trente millions en secours réels pour cette année, supposent un payement beaucoup plus considérable, à cause de la faculté qu'on a de payer le premier tiers de sa Contribution en arrérages de rentes, d'intérêts, de gages & de pensions, qui tous cependant n'auroient pas fait partie des payemens de cette année, en sorte que la décharge pour le Trésor public ne devient applicable qu'à l'année prochaine.

« Le même Rapporteur dit que le quart des revenus étant égal à deux dixièmes & demi, & devant être payable en deux ans & demi, on doit recevoir un dixième par an, & il en conclut que cette année on recevra l'équivalent de cette quotité pour la Contribution patriotique. »

Ce calcul manque d'exactitude; on ne doit recevoir cette année que le tiers de deux dixièmes & demi, puisqu'on a jusqu'au 1.er avril 1791, pour payer le second terme, & que si plusieurs contribuables payent par anticipation, plusieurs aussi sont en retard.

« Le Rapporteur fait une seconde erreur, en mettant sur la même ligne, & comme égales en proportion la valeur du premier terme de la Contribution patriotique, & le produit de ce qu'il appelle le dixième sur les territoires. »

L'impôt sur le territoire proportionné aux revenus, est com-

posé de deux vingtièmes & de quatre sous pour livre en sus du premier, ce qui fait un neuvième.

Le premier terme de la Contribution patriotique n'est que le tiers du quart du revenu, c'est-à-dire un douzième.

Je suis sans choix les notes marginales que j'ai écrites en lisant le rapport du Comité. Je vois qu'en cherchant à préjuger le produit du premier terme de la Contribution patriotique, on prend le montant du dixième sur le territoire, pour premier point de comparaison.

On n'a pas fait attention que tous les propriétaires de quatre cents livres de rentes net, ne sont tenus à aucune contribution proportionnelle, & ces sortes de propriétés dans quelques provinces forment la grande partie du territoire.

Au reste, nul doute que la Contribution patriotique ne dût produire beaucoup plus que trois fois trente millions ; mais comme je l'ai déjà dit, mon évaluation étoit relative au secours réel & effectif applicable au reste de cette année.

Le Rapporteur présente comme une addition de ma part à l'énumération des besoins, le crédit de trente à quarante millions que j'ai indiqués comme nécessaires pour faire jouer ensemble toutes les parties, c'est-à-dire, pour suppléer à la disparité des époques entre les recettes & les dépenses : cette manière de compter est visiblement inexacte.

Le rapport fait au nom du Comité, proscrit toute espèce d'Emprunt, & il prévoit avec raison que cet Emprunt seroit impraticable aux conditions du précédent : conditions peu

onéreuſes pour l'État, ainſi que je l'ai montré ; mais je n'héſite pas à penſer que dans l'état actuel des affaires, un intérêt beaucoup plus cher vaudroit mieux que l'accroiſſement des billets circulans comme monnoie.

Le Rapporteur pour défendre ſon projet d'accroiſſement des billets-monnoie, & pour me mettre en oppoſition avec moi-même dans les craintes que je montre ſur cet accroiſſement, rappelle que dans mon Mémoire du 14 novembre, j'ai propoſé de porter à deux cent quarante millions les billets de la Caiſſe d'Eſcompte.

Mais pourquoi paſſe-t-il ſous ſilence que cette propoſition étoit liée à une création de cinquante millions d'Actions nouvelles, dont le produit payable uniquement en numéraire effectif & réuni au capital de trente millions mis par la Caiſſe d'Eſcompte dans ſon commerce, devoit lui fournir le moyen de payer les billets circulans à Bureau ouvert!

Les temps ont bien changé depuis l'époque de cette propoſition; mais elle n'indiquoit pas moins que bien loin de regarder avec indifférence une émiſſion de deux cent quarante millions de billets, je la réuniſſois aux moyens qui pouvoient donner l'eſpérance de les payer à Bureau ouvert.

Le Comité des finances ne veut pas, eſt-il dit, qu'aucune anticipation ſoit renouvelée, lors même que le crédit le permettroit, & l'on déſigne ces anticipations comme le plus coûteux de tous les Emprunts.

C'eſt au contraire en ce moment le moins cher de tous, car ces anticipations ſont aujourd'hui eſſentiellement com-

posées de soixante millions de billets des Fermes qu'on renouvelle en grande partie chaque mois, au simple intérêt de cinq pour cent par an sans aucuns frais de courtage ni de commission pour personne. Les rescriptions qu'on renouvelle à un an de terme, coûtent un pour cent de plus par an.

Comment est-il possible que le Comité préfère à la ressource de ce genre d'Emprunt entièrement libre de la part des prêteurs, un accroissement équivalent de billets-monnoie forcés, lesquels seront eux-mêmes un Emprunt au moyen de l'intérêt qu'on se propose d'y attacher!

Une telle question ne peut pas à mes yeux présenter de doute, mais elle deviendra bientôt oiseuse, tant la simple conclusion du Comité des finances tendant à proscrire ce qu'il appelle des anticipations, éloigne déjà les Capitalistes de prêter leur argent de cette manière; & c'est ainsi que rien n'est indifférent dans l'administration des finances. On peut mettre obstacle à tel crédit connu, au payement de tels impôts en recouvrement, par des rapports faits à l'Assemblée au nom de ses Comités, & l'expérience ne l'a que trop montré.

Il n'est aucune des objections du Comité contre le Bureau de Trésorerie, à laquelle je n'aye déjà répondu par les observations présentées à deux reprises à l'Assemblée Nationale. Le premier argument du Rapporteur porte sur la responsabilité ministérielle, qu'il craint de voir affoiblie par la conversion d'une garantie individuelle dans une garantie collective; mais j'ai tout dit sur ce sujet dans mon dernier Mémoire. Le second argument est ce prétendu lien indissoluble qui doit

dériver du Décret anciennement rendu sur une question à peu-près semblable : mais que deviendroient les véritables intérêts de la Nation, si ses Députés s'interdisoient à eux-mêmes la faculté de modifier un de leurs Décrets, lorsque de justes motifs les y engageroient ! Il faudroit avant de prendre une pareille détermination, se reconnoître infaillibles, & s'assurer un pouvoir au-dessus des facultés humaines, celui de bien juger de tout à longue distance, & d'appercevoir tout en un seul moment.

Je crois que si l'on adopte l'opinion présentée dans le rapport du Comité des finances, on regrettera trop tard de n'avoir voulu donner aucun secours à l'Administration ; on regrettera trop tard d'avoir craint d'en partager les périls ; on regrettera trop tard de l'avoir affoiblie continuellement en la laissant néanmoins combattre seule contre les obstacles les plus difficiles ; on regrettera trop tard enfin de l'avoir souvent séparée de la confection journalière des loix qui doivent déterminer & son action & ses moyens. J'aurai du moins rempli mon devoir en revenant si obstinément sur la même idée ; & j'avoue que je trouverois toujours extraordinaire l'association de deux volontés, dont l'une conduiroit l'Assemblée Nationale à refuser toute espèce de part à l'administration du Trésor public, même par la seule médiation de quelques-uns de ses Députés, & l'autre l'engageroit à déterminer sans concert avec cette administration les dispositions qui l'intéressent : c'est s'interdire de toucher au gouvernail, & se réserver la direction des voiles sans consulter le pilote.

Je ne dois pas finir ce Mémoire sans faire connoître que le rapport donné au nom du Comité des finances, n'a été

connu de ce Comité que la veille au ſoir du jour où il a été préſenté à l'Aſſemblée Nationale ; & malgré l'attention qu'exigeoit une grande diverſité de calculs, il n'a été fait qu'une ſeule lecture du Mémoire, & les Membres du Comité des finances au nombre de douze ou quinze ſeulement, au lieu de ſoixante-quatre dont il eſt compoſé, n'ont pas été réunis d'opinion.

Le déſagréable travail auquel je viens de me livrer pour répondre aux aſſertions contenues dans le rapport fait au nom d'un Comité, me fait ſentir encore davantage l'amertume de la poſition où ſe trouve aujourd'hui l'adminiſtration des finances. Pourquoi, me dira-t-on, pourquoi vous détourner de tant d'affaires, de tant d'inquiétudes inſtantes, pour vous livrer à ces diſcuſſions ! Mais n'eſt-ce pas aſſez de laiſſer le champ libre à toutes les calomnies, à toutes les critiques des journaliſtes & des écrivains particuliers, en ne relevant jamais leurs diſcours ! N'eſt-ce pas aſſez de garder le ſilence ſur tout ce qui eſt avancé de temps à autres à l'Aſſemblee Nationale par divers de ſes Députés ! Puis-je montrer la même indifférence ſur un rapport fait à cette Aſſemblée au nom d'un Comité auſſi reſpectable que celui des finances ! Sans doute ces contrariétés & tant d'autres me rendent inſenſiblement ma place bien pénible ; mais par une circonſtance auſſi bizarre que malheureuſe, ces traverſes elles-mêmes, en augmentant le péril de la choſe publique, fortifient le ſeul lien qui m'attache encore au poſte que j'occupe.

AUTRES OBSERVATIONS.

Par occaſion, car je ne l'aurois pas fait exprès, je répondrai à la motion faite à l'Aſſemblée Nationale du 18 de ce mois, par un de ſes membres, motion qui a été remarquée & dont les feuilles publiques m'inſtruiſent en ce moment. Je vais ſuivre en peu de mots chaque article principal de cette motion.

Le Député s'eſt plaint d'abord de ce que le Miniſtre des finances tenoit l'Aſſemblée Nationale dans une conſtante ignorance.

En quoi conſiſte donc cette prétendue ignorance dont l'Orateur déſireroit que l'Aſſemblée fût affranchie par le ſecours du Miniſtre des finances ! Il ne nous fait point connoître, a-t-il dit, l'état de nos finances; il ne nous fait point connoître la ſomme de nos dettes. . . . .

Je ne m'étonnerois pas qu'un ſeul individu avançât de telles propoſitions; mais je ſuis ſurpris que dans une Aſſemblée nombreuſe, perſonne ne réponde à de ſi bizarres aſſertions, & je le ſuis encore davantage qu'elles ayent paru ſoutenues de l'aſſentiment d'une partie de la Salle.

Qu'eſt-ce donc qui compoſe l'état des finances d'un pays, ſi ce n'eſt d'abord le tableau de ſes revenus & de ſes dépenſes fixes, puis le tableau de ſes beſoins & de ſes reſſources extraordinaires !

Or, le tableau des revenus & des dépenſes fixes de la France a été, je crois, compoſé de la manière la plus claire, la mieux ordonnée & la plus circonſtanciée dont on ait jamais eu l'idée ni l'exemple, & je n'ai encore appris de perſonne ce qu'on pouvoit y ajouter. Cet ouvrage *in-quarto* de 201 pages d'impreſſion, après avoir été communiqué en manuſ-

crit depuis long-temps au Comité des finances, a été rendu public par la voie de l'impreſſion, & ſe trouve entre les mains de tous ceux qui prennent intérêt à ces matières. C'étoit à l'Orateur à faire connoître ce qu'il vouloit de plus.

Il regrette qu'on ne ſache pas encore ce que la France doit; mais l'état de ces dettes fait partie de l'état des dépenſes fixes. Il en verra le détail à commencer de la page 44 juſqu'à la page 109 de l'ouvrage imprimé dont je viens de faire mention. Il y apprendra qu'au 1.er mai 1789.

Les rentes perpétuelles & viagères, diſtinguées les unes des autres, ſe montoient à cent ſoixante-un millions quatre cent ſoixante-ſix mille livres.

Les intérêts d'Effets publics & de diverſes créances, à quarante-quatre millions huit cent cinquante-ſix mille livres.

Les engagemens à temps envers le Clergé, à deux millions cinq cent mille livres.

Les gages des charges repréſentant l'intérêt de la finance, à quatorze millions ſept cent vingt-neuf mille livres.

Les intérêts & frais d'anticipations, à quinze millions huit cent mille livres.

Les indemnités annuelles, à trois millions cent ſoixante-ſept mille livres.

Quand on connoît en détail la ſomme des intérêts dont un pays eſt grevé, n'eſt-ce pas en connoître la dette ? voudroit-on encore évaluer le capital néceſſaire pour l'éteindre ? C'eſt une curioſité bien oiſeuſe au point où nous en ſommes; mais chacun peut à ſon gré s'en former une idée, en calculant les intérêts perpétuels au denier vingt, & les rentes viagères au denier dix ou onze, ſelon leur ancienneté.

La connoiſſance des revenus & des charges fixes d'un

pays une fois donnée, que reste-t-il à communiquer? son état de l'année provenant des circonstances particulières où il se trouve à une certaine époque. Or l'état des dépenses extraordinaires de l'année que réclame l'Orateur au nom de l'Assemblée Nationale, est depuis long-temps entre les mains du Comité des finances.

L'embarras de cette année dérive encore d'autres circonstances; il étoit nécessaire d'en présenter le résultat tant en actif qu'en passif, & j'ai cherché à le faire de la manière la plus simple & la plus à portée de tous les esprits dans mon Mémoire du 6 de ce mois, page 8 jusqu'à 13.

On voit dans ce résumé non-seulement les besoins & les ressources de l'année, mais encore l'évaluation du déficit qui proviendra du dépérissement des impôts indirects, & du discrédit qui empêche le renouvellement des anticipations *(a)*.

L'ignorance sur l'état des affaires ne peut donc exister que par un défaut d'intérêt, d'attention ou de mémoire.

J'ai fait encore connoître le montant des anticipations actuelles, page 39 de mon Mémoire du 6 de ce mois, & j'ai dit page 37 à 40, tout ce qu'on peut énoncer en ce moment sur la dette arriérée.

(*a*) Un autre Député, digne d'être écouté en matières de finance, s'est plaint de ce qu'on avoit employé un capital considérable depuis le 1.er de mai pour l'acquittement des anticipations à mesure de leur échéance. Mais le Ministre des finances devoit-il manquer à ces engagemens graduels tant qu'il avoit le moyen de l'éviter, tant qu'il avoit l'espoir du retour du crédit? étoit-ce à lui sur-tout de le faire sans le vœu, sans la détermination expresse de l'Assemblée Nationale? détermination si peu probable que, selon l'opinion du Comité des finances, il ne faudroit pas même aujourd'hui renouveler librement ces anticipations. Au milieu d'idées si diverses, un Ministre qui voudroit prendre pour seul guide l'opinion des habiles, seroit encore embarrassé.

Que faut-il donc de plus ! je ne le sais pas ; mais si l'on veut de nouveaux renseignemens, si l'on désire les mêmes comptes sous d'autres formes, l'Assemblée Nationale ou le Comité des finances peuvent les demander, & l'Administration s'en occupera.

L'Orateur, indépendamment des instructions positives qu'il dit manquer à l'Assemblée, se plaint que le Ministre des finances ne fournit point de plan. Ce reproche n'est pas fondé non plus.

En quoi consistent les embarras de la finance ?

1.° Dans la déficit existant entre les revenus & les dépenses fixes.

2.° Dans la difficulté de suffire aux besoins extraordinaires de l'année.

3.° Dans le nécessité de balancer le produit des impôts dont l'Assemblée Nationale détermineroit la suppression.

Ces trois objets indiquent tout ce qui doit occuper d'une manière instante l'administration & la législation des finances ; car on met à part, ainsi qu'il est raisonnable, la multitude de modifications ou de perfections partielles que le temps & l'expérience peuvent conseiller.

Reprenons en peu de mots ces trois points essentiels, & voyons si je n'ai pas rempli ma tâche à cet égard.

Je n'ai cessé d'entretenir l'Assemblée des moyens propres à balancer la différence entre les revenus & les dépenses fixes, & je m'en suis constamment occupé avec le Comité des finances. Le résumé de ces moyens se trouve indiqué dans le Mémoire que j'ai cité, depuis la page 30 jusqu'à la page 37 ; & si je n'ai pas donné à ce résumé beaucoup plus d'étendue, c'est que j'avois déjà montré plusieurs fois comment le déficit pouvoit être couvert ; c'est que je connois

par expérience qu'en matière de finance, avec les idées les plus simples & les plus distinctes, à peine parvient-on à faire trace sur l'attention superficielle qu'y donnent communément le plus grand nombre des hommes.

Le second point est relatif à la situation des finances dans le cours de l'année, & aux ressources extraordinaires qu'elles exigent. Or, le même Mémoire, ainsi que je l'ai déjà rappelé, renferme à cet égard tout ce qu'il est possible de desirer.

Reste donc le remplacement des impôts dont l'Assemblée Nationale détermineroit la suppression.

J'ai indiqué dans mon dernier Mémoire les diverses sources des revenus nouveaux qui seroient propres à former ces remplacemens; je doute qu'on en trouve beaucoup d'autres, car je ne considérerai point comme des moyens particuliers, un impôt qui, sous une dénomination nouvelle, ne feroit pas moins partie d'un autre plus général; un impôt, par exemple, sur les cheminées ou sur les croisées, tandis qu'il en existe un sur les loyers, règle de proportion plus simple & plus étendue; un droit sur les chevaux de luxe, tandis qu'il en existe un sur leur nourriture à l'entrée de la Capitale; un droit sur les Domestiques, tandis que la capitation le comprend & plusieurs autres encore de même genre. Le Comité nommé par l'Assemblée Nationale pour former un plan général d'impôts constitutionnels pour l'année 1791, comparera, modifiera toutes les idées connues, il en ajoutera d'autres s'il les découvre, & certainement je ne refuserai pas de donner mon opinion sur le résultat de son travail, si l'Assemblée Nationale m'y invite. Tel sera le complément du plan général des finances; mais en ces momens si difficiles, en ces momens où les

esprits sont alarmés par tant de causes différentes, en ces momens enfin où, près de l'amour du bien public, il y a tant de premières passions qui le traversent, il ne faut pas tout ébranler à la fois. D'ailleurs pour les affaires de droits & d'impôts qui ne sont pas instantes, il y auroit, je crois, de la convenance à se ménager le temps de connoître l'opinion des Assemblées de Département. J'attends beaucoup de la lumière qui nous viendra de la part de ces Assemblées, car elles pourront lier les idées d'administration locale & pratique, aux idées générales, & je serai trompé si elles ne tempèrent pas sous plusieurs rapports les défauts ou les inconvéniens que je redoute le plus aujourd'hui ; ce sont nos excès de théorie, excès dont, en plus d'un genre, il eût fallu peut-être se défier davantage. Enfin, les Assemblées de Département auront encore le grand avantage de pouvoir concilier plus sûrement les possibilités avec les vœux généraux, l'exécution avec les projets, & l'obéissance avec le commandement.

Il ne faut pas certainement différer ce qui est pressant; tel est l'établissement d'un parfait équilibre entre les revenus & les dépenses fixes, &, ce qui est plus instant encore, le choix des ressources propres à franchir les difficultés de cette année & à sortir sans malheur de ce combat entre ceux qui veulent des payemens sans retard; & ceux qui se plaignent de l'emploi plus ou moins durable d'un papier circulant. Ces deux grands obstacles une fois vaincus, tout deviendra plus facile ; mais au milieu de la crise présente, & après avoir achevé l'arrangement des Gabelles, cette disposition si majeure & si pressante, je ne sais s'il seroit sage d'accumuler nouveautés sur nouveautés, changemens sur changemens, & je ne sais s'il conviendroit de renoncer trop généralement à l'empire de l'habitude en

fait d'impôts, tant qu'une domination plus certaine, celle de l'autorité, n'eſt pas aſſurée.

Voilà ce que j'écris rapidement après la lecture d'une motion dont le public a paru s'occuper; & il me vient encore en penſée que ſouvent peut-être on demande un plan général pour avoir moins d'application à donner aux affaires; car ſi l'on avoit fixé ſon attention ſur la marche que j'ai ſuivie, on préſenteroit au moins ſon vœu d'une manière plus préciſe: mais quelquefois, ſans ſe l'avouer, on eſt fâché contre ſoi-même de ne pouvoir pas retenir à ſa volonté les matières de finance, & au lieu de s'obſtiner à les entendre, on demande ſous le nom de plan général, un ſyſtème hardi qui, au moment même de ſa conception, paroiſſe aplanir les difficultés du préſent & de l'avenir; mais la nature des choſes eſt trop indocile pour ſe prêter à ce vœu d'une manière effective. Il eſt un ordre ſucceſſif impoſé par les circonſtances réelles & par les conſidérations morales qui les accompagnent, ordre peu ſenti quand on n'eſt pas au centre du mouvement général, à cette place où le génie devroit lui-même être ſoumis aux loix de la ſageſſe, ſous peine de ne pas faire longue route, ſur-tout en des temps pareils à ceux où nous nous trouvons,

Je dois faire obſerver encore combien il eſt extraordinaire de ſe plaindre que l'Adminiſtration des finances ait demandé d'époque en époque une augmentation de ſecours. Tout s'explique par la ſuite des événemens ſurvenus depuis l'ouverture de l'Aſſemblée Nationale. Le crédit qui permettoit de renouveler les anticipations, s'eſt graduellement affoibli; une partie des revenus qui exiſtoient ſe ſont perdus, les beſoins en ſubſiſtances ont pris un accroiſſement ſucceſſif; d'autres événemens malheureux ont donné naiſſance à des

dépenſes inattendues ; certaines reſſources enfin n'ont pas donné les ſecours qu'on devoit naturellement attendre. Qu'y a-t-il donc d'étonnant aux dérangemens ſurvenus dans les premières ſpéculations! Les ſimples auditeurs du compte qu'il a fallu rendre de ces contrariétés, peuvent prendre leur parti, ce me ſemble, d'une pareille importunité, s'ils comparent cette fatigue avec celle de l'Adminiſtration obligée de ſupporter tout le poids non-ſeulement des obſtacles dont elle donne connoiſſance, mais de ceux encore mille fois plus nombreux qu'elle combat en ſilence. Au reſte, comme dans l'état chancelant de ma ſanté, je ſuis bien éloigné de pouvoir promettre qu'à l'avenir je ferai mieux que par le paſſé, je ſuis heureux de pouvoir répondre à tous ceux qui déſireroient de moi plus de renſeignemens, plus de travaux, plus de dévouement, plus d'idées ; je ſuis heureux, dis-je, de pouvoir leur répondre en rappelant que je demande avec inſtance l'établiſſement d'un Bureau de Tréſorerie, principalement compoſé de Députés à l'Aſſemblée Nationale, & qui, en rempliſſant des vues eſſentielles au bien public, ſuppléeroit en même temps à l'inſuffiſance de mes forces & de mes talens.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE ROYALE. 1790.